

Mode d'emploi

Informations générales

La «garantie de performance pour les installations techniques» est une base de travail de SuisseEnergie et Minergie pour la conception, le dimensionnement, la commande et la réception d'installations techniques domestiques. Elle précise ce qu'il y a lieu d'entendre par un dimensionnement correct des installations et une bonne qualité d'exécution.

Les architectes, installateurs, concepteurs et maîtres d'ouvrage sont guidés du dimensionnement à la réception en trois étapes.

1^{ère} étape: Dimensionnement de l'installation

- Une aide au dimensionnement est disponible pour les différentes installations techniques (aération douce, pompe à chaleur, chauffage au bois, capteurs solaires, chauffages au gaz et au mazout et pompes de circulation); elle comprend une formule de calcul et des exemples.

2^e étape: Accord sur la garantie de performance

- La garantie de performance résulte d'un accord entre la société en charge de l'installation ou de la conception et le maître d'ouvrage. Elle doit être prise en charge par le responsable du projet, afin que le maître d'ouvrage reçoive la garantie d'une bonne qualité d'exécution des travaux. À cet effet, il faut utiliser le formulaire de «garantie de performance» correspondant au type d'installation en question.

3^e étape: Établissement d'un procès-verbal de mise en service

- Une fois le montage terminé, l'entreprise d'installation et de planification établira un procès-verbal de mise en service qu'elle remettra au maître de l'ouvrage. Un modèle ad hoc pour les aérations douces se trouve dans les documents.

Commande de documents relatifs aux garanties de performance

Secrétariat MINERGIE®: 031 350 40 60, info@minergie.ch
Informations compl.: www.garantie-de-performance.ch

MINERGIE®

Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie
Mehr Lebensqualität, tiefer Energieverbrauch



suisse énergie